

Nous considérons toutefois que la Conférence du désarmement est la principale des instances multilatérales qui s'occupent de la limitation des armements et du désarmement. Une lourde responsabilité pèse sur ses 40 membres. En un sens très réel, nous négocions au nom de l'ensemble de la communauté internationale. Il nous appartient donc d'aborder notre tâche avec toute l'énergie, la patience, l'habileté et la sagesse dont nous disposons. Nos gouvernements doivent être prêts à rechercher un terrain d'entente sur lequel puissent reposer des mesures pratiques et viables.

Il n'y a pas de quoi être fiers de ce que nous avons réalisé collectivement, ces dernières années. Dans la décennie qui s'est écoulée depuis la conclusion du Traité sur les modifications de l'environnement, nous n'avons pu parvenir à un accord sur aucune mesure de limitation des armements. Les raisons en sont multiples et on ne saurait en rendre seul responsable l'état précaire des relations Est-Ouest, bien que cela ait été parfois un facteur important. Il est arrivé que des accords qui paraissaient à portée de main nous échappent parce que certains d'entre nous insistaient pour en élargir la portée au-delà de ce qui avait pu être effectivement négocié dans cette instance. Si les objectifs visés étaient légitimes, certains étaient peut-être trop prêts à poursuivre l'idéal aux dépens de ce qui était réalisable.

Cependant, nos difficultés ne sont pas toutes dues à des divergences d'efforts ou au manque de volonté politique. Le besoin se fait de plus en plus pressant de réexaminer nos procédures et notre façon de travailler afin d'utiliser au mieux le temps, les ressources et l'énergie qui nous sont comptés. Je n'insisterai pas davantage, car j'ai développé cet argument plus d'une fois à notre session de 1985. Il me suffira de dire que ce forum s'est embourbé dans des ornières et des modes de procédure qu'il serait utile de revoir pour rendre notre travail plus efficace et, ce qui est tout aussi important, moins chicanier.

Je prierai de nouveau instamment notre président — qui s'est d'ailleurs engagé à le faire — d'accorder, avec l'appui et la coopération de toutes les délégations, une attention prioritaire pendant cette session à l'exploration et à l'examen des moyens qui nous permettraient de nous entendre pour améliorer et simplifier nos procédures et méthodes de travail de façon à mieux servir nos gouvernements et les peuples qu'ils représentent.

Néanmoins, quelles que soient nos préoccupations sur les questions de procédure, notre tâche primordiale est de traiter des questions de fond inscrites à notre ordre du jour. J'ai déjà dit que le gouvernement du Canada avait, de manière générale, bien accueilli les négociations qui ont eu lieu jusqu'ici entre les États-Unis et l'URSS. Cette évolution devrait nous être une source d'encouragement, mais aussi nous inciter à intensifier nos efforts, et non à les relâcher. Elle devrait nous permettre d'espérer davantage que, dans ce forum où notre première obligation est de rechercher un terrain d'entente et d'élargir les zones d'accord, nous pourrions éviter les polémiques politiques et les échanges d'invectives et de récriminations qui sont déplacés dans toute instance de négociation sérieuse.

Comme ces dernières années, la négociation d'une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques est un point prioritaire de notre ordre du jour. Des progrès modestes, mais discernables, ont été faits sur ce point pendant la session de 1985. Nous restons cependant déçus, malgré les vaillants efforts de notre ami et collègue, M. Turbanski, ambassadeur de la Pologne et président du Comité spécial. L'emploi récent et porté à notre connaissance d'armes chimiques devrait ajouter à notre sentiment